

LANGUES RÉGIONALES ET MINORITAIRES UNE RESPONSABILITÉ EUROPÉENNE

6 45 voix pour, 26 contre, 29 abstentions pour 700 députés présents au moment du vote : le 11 septembre 2013, le Parlement européen a apporté un soutien total au rapport que j'ai présenté pour la préservation des langues qui forment le patrimoine de chacun de nos peuples, et qui, collectivement, constituent un patrimoine européen en grande partie menacé de disparition. Les députés, en menant ce travail de fond, ont affirmé avec force que la préservation de ce patrimoine européen est une responsabilité européenne.

Cela part d'un constat d'évidence: si la langue basque est en difficulté, si la langue corse est menacée, et si tant d'autres langues européennes sont dans la même situation, c'est parce qu'on a voulu imposer à toute force la langue espagnole au Pays Basque et la langue française en Corse en substitution aux langues historiques de ces territoires. Dès lors, s'abriter derrière la subsidiarité comme prétexte pour dégager la responsabilité européenne sur ces questions de diversité linguistique et s'en remettre aux Etats, c'est faire comme Ponce Pilate. C'est fuir sa responsabilité réelle, et se rendre complice de la disparition programmée de ce patrimoine linguistique et culturel, alors qu'il forme un pan essentiel de l'identité européenne fondée sur sa remarquable diversité.

Tel a été le premier enjeu du débat du Parlement Européen face à ceux qui affirmaient que la question des langues régionales et minoritaires n'avait pas à y être débattue car ce n'est pas une compétence européenne explicitement prévue par les traités. Ces langues sont un patrimoine de l'Europe, et leur préservation est donc une responsabilité européenne, et cela d'autant plus évident que les Etats sont directement responsables des menaces qui pèsent sur leur survie.

Cette responsabilité européenne est nécessairement partagée avec celle de chacune des communautés linguistiques concernées. Nul en Europe ne prendra en charge la langue basque sans que les Basques eux-mêmes ne s'impliquent dans la promotion de la langue qu'ils ont reçue en héritage de leurs aïeux. La première marche à construire est donc celle d'un cadre politique, administratif, culturel qui soutienne les acteurs linguistiques sur leur territoire car aucune langue ne saurait exister sans être portée par une communauté de locuteurs. Les langues sont des réalités vivantes qui ont besoin, pour se reproduire, que des sociétés les utilisent. Pour que la survie d'une langue soit raisonnablement assurée, il est donc nécessaire qu'il existe, dans le présent et dans le futur, un peuple qui en ait l'usage naturel et régulier.

Ce peuple d'Europe doit être reconnu, sa langue officielle et son expression culturelle favorisée. Un tel cadre politique est rare, et il est précaire s'il ne s'appuie pas sur la réalité d'un Etat. Ce constat est un des leviers majeurs de l'actuel processus d'auto-détermination qui s'appuie en Catalogne sur des associations culturelles puissantes comme Omnium. Le Pays Basque peut faire le même parcours politique demain. Mais il est clair que toutes les langues d'Europe ne pourront le faire dans un futur proche, et que la responsabilité de l'Europe doit aussi s'exercer dans le cadre institutionnel actuel, y compris là où il est très défavorable aux communautés linguistiques concernées. La situation est très diverse d'un pays à l'autre. La langue basque s'appuie sur des supports politiques forts. Les possibilités sont bien moindres en Corse, mais les institutions locales cherchent à y développer des moyens nouveaux. Ailleurs tout est à créer ou presque. Les situations sont diverses, mais l'approche doit être globale. Les plus avancés ont



une responsabilité vis-à-vis des plus faibles, et tous doivent s'engager solidairement, car en déployant leurs efforts, les communautés linguistiques, même si elles sont faibles séparément, finissent en s'unissant par devenir une force à même de faire pression sur les institutions européennes.

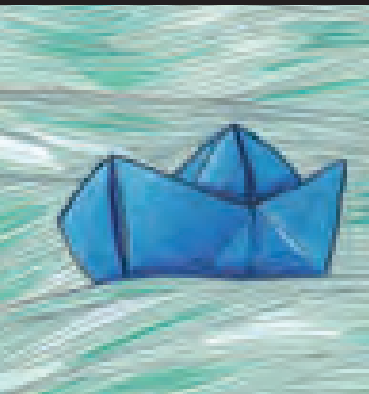
La première nécessité est donc de promouvoir un lobbying efficace au niveau européen, et de disposer de réseaux structurés à cet effet. Le premier réseau est celui formé par les institutions locales de promotion des langues menacées et non officielles, comme Network to Promote Linguistic Diversity (NPLD), qu'il faut renforcer en obtenant que la Commission en fasse un pivot de sa politique en faveur du multilinguisme en Europe. C'est le premier objectif que l'on pourrait poursuivre en s'appuyant sur le rapport que j'ai présenté et qui le demande avec l'appui massif du Parlement Européen.

NPLD doit pouvoir structurer un observatoire des langues menacées qui fasse autorité et qui donne aux collectivités linguistiques concernées des arguments clairs pour peser sur les Etats. Le rapport voté par le Parlement Européen demande que soient «condamnées les pratiques qui, au travers de la discrimination linguistique ou de l'assimilation linguistique forcée ou dissimulée, ciblaient jadis ou ciblent encore aujourd'hui l'identité et l'usage linguistique des communautés linguistiques menacées ou leurs institutions culturelles». Chaque fois qu'une langue est entravée dans son essor ou son renouveau, l'Europe doit pouvoir venir en soutien des communautés linguistiques concernées en s'appuyant sur les constats de spécialistes reconnus.

Il y a dans NPLD des membres qui jouent un rôle essentiel comme par exemple les représentants des institutions linguistiques du Pays Basque, mais aussi de Catalogne, du Pays de Galles ou d'ailleurs, où se sont développées des politiques consistantes, qui ont donné des résultats probants pour la réappropriation par les nouvelles générations d'une langue dont les usages étaient jusque-là en régression constante. Ces membres sont essentiels pour aider à dynamiser les projets nécessaires à la reconquête linguistique ailleurs en Europe, là où les obstacles politiques et sociaux sont forts et les dynamiques locales encore trop faibles. Outils pédagogiques, projets de développement, politique linguistique adaptée à tous les âges, à commencer par la petite enfance, etc.: la diffusion des «bonnes pratiques» s'appuiera avant tout sur ceux qui en ont fait l'expérience, et l'Europe doit aider et encourager l'investissement des acteurs linguistiques les plus reconnus hors de leur territoire.

Il y a en ce moment des évolutions politiques considérables. Les référendums d'Ecosse et de Catalogne exercent une pression nouvelle sur l'Europe dont toutes les nations sans Etat doivent pouvoir profiter. L'espace politique ouvert par le vote du Parlement Européen de septembre 2013, et la montée en puissance de revendications identitaires fortes dans plusieurs territoires européens, créent une situation favorable pour que les institutions européennes acceptent enfin d'assumer leurs responsabilités vis-à-vis des langues non étatiques. Il y a donc un travail politique à relancer au moment où une nouvelle Commission Européenne se met en place.

Ara es L'heure est venue.



AITZIBER ALONSO PIKABEA (DONOSTI 1971).

ESTUDIA BELLAS ARTES EN LA UPV EN LEIOA.

REALIZA SUS PRIMEROS TRABAJOS COMO ILUSTRADORA PARA LA REVISTA TALAIA CON LA EDITORIAL ALBERDANIA ASÍ COMO UNA COLECCIÓN DE POSTALES DE ESTILO NAIF SOBRE SAN SEBASTIÁN CON LA EDITORIAL TXERTOA.

DURANTE LOS ÚLTIMOS AÑOS SU VÍNCULO CON GALTZAGORRI ELKARTEA (ASOCIACIÓN DE LITERATURA INFANTIL Y JUVENIL DEL PAÍS VASCO 2011-2014) AGLUTINA UNA PARTE MUY IMPORTANTE DE SU TRABAJO. HA DISEÑADO Y REALIZADO LAS ESCENOGRAFÍAS DE LOS SALONES LITERARIOS DE GALTZAGORRI Y COORDINA EL TALLER DE ILUSTRACIÓN «MARRAZ(I)OAK». LOS DOS ÚLTIMOS AÑOS DE LA MANO DE ESTA ASOCIACIÓN COLABORA CON LA CASA DE CULTURA DE AIETE EN EL PROYECTO «ILUSTRATZAILEAREN TXOKOA», DONDE TRATAN DE DAR A CONOCER EL TRABAJO DE LOS ILUSTRADORES DEL PAÍS VASCO. SU ESFUERZO EN ESTE PROYECTO SE COMPAGINA CON LAS COLABORACIONES QUE REALIZA EN LA REVISTA «IRRIAK» JUNTO AL ESCRITOR PATXI ZUBIZARRETA.

